La fonction publique



Publié le 20 mars 2018

Education

santé

transports

services administratifs

finances

sécurité

Un rôle fondamental dans la vie de la cité

De tout temps, même à l'époque de la royauté, le pouvoir politique a eu besoin d'une administration et d'un personnel administratif pour faire fonctionner l'État. Progressivement, depuis la Révolution de 1789 a été mis en place ce que nous connaissons aujourd'hui sous l'expression fonction publique, c'est à dire l'ensemble des agents, recrutés sur concours attestant d'une compétence, qui occupent des emplois permanents dans les trois grandes fonctions publiques, étatique, territoriale et hospitalière. Ces règles ont été consignées dès 1946 dans

le "statut du fonctionnaire " fixant précisément les droits et devoirs des agents de l'État. La fonction publique a un rôle fondamental dans la vie de la cité qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, des transports, des services administratifs, des finances, de la sécurité… C'est elle qui assure la stabilité et la continuité de l'État dans les périodes troublées notamment. Son fonctionnement est régi par une règle, celle de la solidarité nationale et de la justice, chacun devant avoir le même droit au service rendu, service que l'impôt rend légitime et possible.

Or, depuis plus de dix ans les gouvernements successifs ont engagé une réduction drastique de la fonction publique : non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite, blocage des salaires, suppression de postes remplacés de plus en plus par des contractuels. Tout ceci s'accélère sous le gouvernement Macron, allant même jusqu'aux attaques de plus en plus fortes contre le statut du fonctionnaire. Les conséquences en sont une moindre qualité des services, voire leur disparition dans certaines parties du territoire et bien entendu un mécontentement grandissant des populations qui, insatisfaites à juste titre, se trompent souvent sur l'origine du mal qu'elles voient dans l'existence même de la fonction publique et donc des fonctionnaires.

La fonction publique a pourtant impérativement besoin de fonctionnaires compétents et stables. La sécurité de l'emploi, tellement décriée en ces temps de chômage de masse, est seule capable d'assurer l'indépendance vis à vis du régime en place et donc la continuité du service public. Loin d'être un archaïsme, " *Le statut est d'abord une protection des citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire, il évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisanes par un pouvoir politique quelconque...* [Il est] , *à ce titre, l'un des piliers sur lesquels repose toute société démocratique... C'est pourquoi* ...[ces principes sur lequel repose le statut du fonctionnaire] *doivent demeurer, quelles que soient les évolutions de la société".(1)* Sécurité de l'emploi, indépendance vis à vis du pouvoir et continuité du service sont les principes de base du statut des fonctionnaires. Ce qui est incompatible avec les règles du capitalisme mondialisé.

(1) Extrait du portail de la fonction publique